

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
145 francs suisses
Fascicule mensuel:
15 francs suisses

100^e année — N° 3
Mars 1987

Le Droit d'auteur

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITES

Convention de Berne. Ratification de l'Acte de Paris (1971) : Maroc 84

ACTIVITES DU BUREAU INTERNATIONAL

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1986. L'OMPI et les activités de coopération pour le développement dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins . . . 85

ETUDES

Le droit d'adaptation dans le domaine de la musique, par *Péter Gyertyánfy* 101

CORRESPONDANCE

Lettre des Etats-Unis d'Amérique, par *Ralph Oman* 110

LIVRES ET ARTICLES

A Guide to the Passage of Rights Between the United Kingdom and the Soviet Union, par *Lynette Owen* 122

CALENDRIER DES REUNIONS 123

LOIS ET TRAITES DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS (ENCART)

Note de l'éditeur

JAPON

Loi portant modification de certaines dispositions de la loi sur le droit d'auteur (N° 64, du 23 mai 1986) Texte 3-02

© OMPI 1987

ISSN 0012-6365

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Notifications relatives aux traités

Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques

Ratification de l'Acte de Paris (1971)

MAROC

Le Gouvernement du Royaume du Maroc a déposé, le 17 février 1987, son instrument de ratification de la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, telle que révisée à Paris le 24 juillet 1971.

L'Acte de Paris (1971) de ladite convention entrera en vigueur, à l'égard du Royaume du Maroc, trois mois après la date de la présente notification, soit le 17 mai 1987.

Notification Berne N° 117, du 17 février 1987.

Activités du Bureau international

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1986*

L'OMPI et les activités de coopération pour le développement dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins

I. Activités de propriété intellectuelle : promotion de la reconnaissance universelle et du respect de la propriété intellectuelle

à des réunions intergouvernementales. Des notes exposant les avantages de l'acceptation de tel ou tel traité par tel ou tel pays ont été établies et envoyées aux autorités compétentes des pays intéressés.

Objectifs

L'objectif général est de promouvoir la prise de conscience des avantages de la propriété intellectuelle — propriété industrielle aussi bien que droit d'auteur — pour le progrès culturel et économique de tout pays. L'objectif est aussi d'encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux traités administrés par l'OMPI, ce qui leur donnerait tout naturellement accès à ces avantages.

Activités

Pendant la période considérée dans le présent rapport, l'OMPI a continué d'encourager les Etats à devenir parties à la Convention instituant l'OMPI et aux autres traités administrés par l'organisation. En plus des activités mentionnées ci-après à propos de certains traités, des discussions ont eu lieu à ce sujet lors de missions de l'OMPI dans les Etats, notamment dans les pays en développement, lors de réunions avec des missions permanentes d'Etats à Genève et lors d'entretiens avec des délégations d'Etats

Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. En août, le Gouvernement des Pays-Bas a informé le directeur général de l'OMPI que la Convention OMPI s'appliquait aux Antilles néerlandaises et à Aruba au 1^{er} janvier 1986.

Pendant la période considérée dans le présent rapport, les pays ci-après ont déposé leur instrument de ratification de la Convention OMPI ou leur instrument d'adhésion à ladite convention : la Sierra Leone en février, l'Islande en juin, le Lesotho en août et le Liban en septembre. Le 31 décembre 1986, les Etats membres de l'OMPI étaient au nombre de 116 : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Siège, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

* Le présent article est la première partie d'un rapport sur les principales activités de l'OMPI en général et dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins. Les activités menées dans le domaine de la propriété industrielle font l'objet d'un rapport correspondant dans la revue *La Propriété industrielle*.

La première partie traite des activités de l'OMPI en tant que telle et des activités de coopération pour le développement dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins. La seconde partie traitera des autres activités menées dans ces domaines.

En général, le rapport suit l'ordre dans lequel les activités sont présentées dans le programme pour la période biennale 1986-1987, approuvé en 1985 par les organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI. Il emprunte à ce programme la définition des objectifs des activités décrites.

*Traités assurant la protection matérielle
de la propriété intellectuelle*

Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. En août, le Gouvernement des Pays-Bas a informé le directeur général de l'OMPI que l'Acte de Stockholm (1967) de la Convention de Paris s'appliquait au 1^{er} janvier 1986 aux Antilles néerlandaises et à Aruba.

En septembre, le Liban a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Paris révisée à Stockholm le 14 juillet 1967 (articles 1 à 12 et 28.2) exceptés). A l'exception desdits articles, l'Acte de Stockholm (1967) de la Convention de Paris est entré en vigueur, à l'égard du Liban, le 30 décembre 1986.

Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques. Dans un message en date du 18 juin 1986, le président des Etats-Unis d'Amérique a transmis au Sénat de ce pays le texte de la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques, en lui recommandant d'approuver l'adhésion des Etats-Unis d'Amérique à cette convention.

En juillet, la Finlande a déposé son instrument de ratification de la Convention de Berne révisée à Paris le 24 juillet 1971. L'Acte de Paris (1971) de la convention est entré en vigueur, à l'égard de la Finlande, le 1^{er} novembre 1986.

En août, le Gouvernement des Pays-Bas a informé le directeur général de l'OMPI que l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne s'appliquait aux Antilles néerlandaises et à Aruba au 1^{er} janvier 1986.

En novembre, le Gouvernement du Portugal a fait une déclaration, selon les dispositions de l'alinéa 2)c) de l'article 14^{bis} de l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne, aux termes de laquelle l'engagement des auteurs d'apporter des contributions à la réalisation d'une oeuvre cinématographique doit être un contrat écrit.

Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion. En juin, la Suède a déclaré que, avec effet au 1^{er} juillet 1986, elle retirait ou modifiait certaines notifications relatives aux articles 6.2), 16.1)a)ii) et 17, déposées avec son instrument de ratification de la convention.

En octobre, la République dominicaine a déposé son instrument d'adhésion. La Convention de Rome est entrée en vigueur, à l'égard de la République dominicaine, le 27 janvier 1987.

Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée

de leurs phonogrammes. En juillet, la Suède a déclaré retirer, avec effet au 1^{er} juillet 1986, la déclaration qu'elle avait faite au moment du dépôt de son instrument de ratification de la Convention phonogrammes, selon laquelle elle appliquerait le critère voulant que la protection assurée aux producteurs de phonogrammes soit établie seulement en fonction du lieu de la première fixation, au lieu du critère de la nationalité du producteur.

Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique. Pendant la période considérée dans le présent rapport, des instruments de ratification ou d'adhésion ont été déposés par les pays suivants : la Barbade en janvier, Saint-Marin et l'Oman en février, et l'Union soviétique en mars. En avril 1986, après l'entrée en vigueur de la ratification de l'Union soviétique, les Etats parties à ce traité étaient au nombre de 32.

En février, les Actes de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité concernant la protection du symbole olympique ont été publiés en russe.

*Traités assurant une simplification
de la protection internationale des inventions,
des marques et des dessins et modèles industriels*

Traité de coopération en matière de brevets (PCT). En août, le Gouvernement des Pays-Bas a informé le directeur général de l'OMPI que le Traité de coopération en matière de brevets s'appliquait aux Antilles néerlandaises et à Aruba au 1^{er} janvier 1986.

En novembre, le Bénin a déposé son instrument d'adhésion au Traité de coopération en matière de brevets. Le PCT est entré en vigueur, à l'égard du Bénin, le 26 février 1987.

Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. En août, le Gouvernement des Pays-Bas a informé le directeur général de l'OMPI que l'Acte de Nice (1957) et l'Acte de Stockholm (1967) de l'Arrangement de Madrid (marques) s'appliquaient à Aruba. L'Acte de Nice (1957) et l'Acte de Stockholm (1967) sont devenus applicables à Aruba le 8 septembre et le 8 novembre 1986, respectivement.

Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels. En août, le Gouvernement des Pays-Bas a informé le directeur général de l'OMPI que l'Acte additionnel de Monaco (1961) de l'Arrangement de La Haye s'appliquait au 1^{er} janvier 1986 aux Antilles néerlandaises et à Aruba. Le même mois, le Gouvernement des Pays-Bas a informé le directeur général de

l'OMPI que l'Acte complémentaire de Stockholm (1967) de l'Arrangement de La Haye s'appliquait à Aruba. L'Acte complémentaire de Stockholm (1967) est devenu applicable à Aruba le 8 novembre 1986.

En octobre, le Bénin a déposé son instrument d'adhésion à l'Arrangement de La Haye révisé à Londres le 2 juin 1934 et à La Haye le 28 novembre 1960 ainsi qu'à l'Acte complémentaire de Stockholm (1967) de cet arrangement. L'Acte de Londres (1934) et l'Acte de La Haye (1960) de l'Arrangement de La Haye sont entrés en vigueur, à l'égard du Bénin, le 2 novembre 1986, et l'Acte complémentaire de Stockholm (1967) est entré en vigueur, à l'égard du même pays, le 2 janvier 1987.

Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets. En avril, une communication a été reçue du Gouvernement hongrois désignant la Collection nationale de micro-organismes agricoles et industriels (CNMAI) comme autorité de dépôt internationale. Le texte de la communication a été publié dans le numéro de mai de *La Propriété industrielle*. La CNMAI a acquis le statut d'autorité de dépôt internationale en juin 1986.

Traités instituant des classifications internationales dans les domaines des inventions, des marques et des dessins et modèles industriels

Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets. En août, le Gouvernement des Pays-Bas a informé le directeur général de l'OMPI que l'Arrangement de Strasbourg s'appliquait, au 1^{er} janvier 1986, aux Antilles néerlandaises et à Aruba.

Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques. En janvier, la Suisse a déposé son instrument de ratification de l'Acte de Genève (1977) de l'Arrangement de Nice; l'Acte de Genève (1977) est entré en vigueur, à l'égard de la Suisse, le 22 avril 1986.

En août, le Gouvernement des Pays-Bas a informé le directeur général de l'OMPI que l'Acte de Genève (1977) de l'Arrangement de Nice s'appliquait à Aruba; l'Acte de Genève (1977) est devenu applicable à Aruba le 8 novembre 1986.

En novembre, le Liechtenstein a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de Genève (1977) de l'Arrangement de Nice; l'Acte de Genève (1977) est entré en vigueur, à l'égard du Liechtenstein, le 14 février 1987.

Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels. En août, le Gouvernement des Pays-Bas a informé le directeur général de l'OMPI que l'Arrangement de Locarno s'appliquait à Aruba; l'Arrangement de Locarno est devenu applicable à Aruba le 8 novembre 1986.

Traité dans le domaine de la double imposition

Convention multilatérale de Madrid tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur. En juillet, le *Guide de la Convention de Madrid sur la double imposition* a été publié en espagnol.

Célébration du centenaire de la Convention de Berne

Conformément au texte d'une résolution adoptée par la Conférence de l'OMPI le 1^{er} octobre 1985, le directeur général a transmis en décembre ladite résolution au secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle soit portée à l'attention du Conseil économique et social de cette organisation (ECOSOC) en 1986 en vue de l'adoption par ce dernier d'une recommandation appropriée. La résolution avait notamment pour objet d'inviter les Etats non encore membres de l'Union de Berne à considérer 1986, année du centième anniversaire de la Convention de Berne, comme l'occasion d'envisager, en tant que question hautement prioritaire, les avantages qu'ils pourraient retirer de leur adhésion à cette convention. L'ECOSOC a adopté le texte de la résolution en juillet, à l'occasion de sa deuxième session ordinaire de 1986.

En avril, le directeur général et un autre fonctionnaire de l'OMPI ont participé à la conférence célébrant le centenaire de la Convention de Berne, qui a été organisée à Londres par la Division du droit de la propriété intellectuelle du *Queen Mary College* (Université de Londres) et par l'Association britannique littéraire et artistique du droit d'auteur (BLACA). La conférence a été ouverte par le directeur général. Les débats ont été fondés sur un certain nombre de documents portant sur l'historique ainsi que l'évolution et les perspectives, à l'échelon national, de la Convention de Berne, et sur les problèmes actuels en matière de droit d'auteur, qui ont été élaborés et présentés par des experts du droit d'auteur venus de Chine, des Etats-Unis d'Amérique, de France, de Grèce, de Hongrie, du Royaume-Uni et du Sénégal.

En avril, le directeur général et deux autres fonctionnaires de l'OMPI ont participé au colloque international sur le droit d'auteur célébrant le cente-

naire de la Convention de Berne, qui a été organisé à Heidelberg par l'Union internationale des éditeurs (UIE) et l'Association des éditeurs allemands (*Börsenverein des Deutschen Buchhandels*). Lors de la cérémonie d'ouverture, le ministre de la justice de la République fédérale d'Allemagne a prononcé une allocution. Le directeur général a aussi prononcé une allocution. Les participants au colloque ont entendu un certain nombre d'exposés portant sur des questions d'actualité en matière de droit d'auteur et en ont débattu.

En juin, le directeur général a participé à la célébration du centenaire de la Convention de Berne, organisée à Berne par la Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales (SUISA). Il a prononcé une allocution à cette occasion.

Le 11 septembre 1986, le centenaire a été marqué à Berne par quatre manifestations organisées par le Gouvernement helvétique.

Il s'agissait des manifestations suivantes :

— une cérémonie au Palais fédéral, siège du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale (Parlement);

— l'inauguration d'une exposition consacrée à l'histoire de la Convention de Berne, organisée aux Archives fédérales;

— l'inauguration d'une oeuvre d'art dans les jardins des Archives;

— un banquet offert par le Conseil fédéral à tous les participants.

Parmi les participants figuraient plusieurs dignitaires et hauts fonctionnaires de la Confédération suisse, le directeur général ainsi qu'un certain nombre de fonctionnaires de l'OMPI, des représentants diplomatiques des Etats membres de l'OMPI ou de l'Union de Berne, des membres de l'Association littéraire et artistique internationale (ALAI) (réunie à la même date en congrès spécial à Berne) et d'autres personnalités du monde du droit d'auteur international. Au total, entre 500 et 600 personnes venant d'une centaine de pays ont participé à ces cérémonies.

La cérémonie du Palais fédéral a eu lieu dans la salle du Conseil national, c'est-à-dire la chambre basse du Parlement suisse.

Les personnalités ci-après ont prononcé successivement une allocution à cette occasion : M. Alphons Egli, président de la Confédération suisse, le directeur général de l'OMPI, M. Gyula Pusztai, président de l'Assemblée de l'Union de Berne et délégué de la Hongrie dans la même assemblée, et M. Georges Koumantos, président de l'Association littéraire et artistique internationale.

Avant l'allocution de ce dernier, le président de l'Assemblée de l'Union de Berne a invité cette assemblée, siégeant en session extraordinaire, à adopter une déclaration solennelle. Le texte de cette

déclaration, qui a été adoptée par acclamation, est le suivant :

"Les Etats membres de l'Assemblée de l'Union internationale pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (Union de Berne),

"Convoqués en session extraordinaire par le directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle pour célébrer le centième anniversaire de l'adoption de la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques, signée le 9 septembre 1886,

"Réunis, à l'invitation du Conseil fédéral de la Confédération suisse au Palais fédéral à Berne, sur les lieux mêmes où la Convention de Berne a été adoptée et signée un siècle plus tôt,

"S'inspirant de l'enthousiasme, de l'imagination, de la sagesse et du discernement des gouvernements et des individus dont les efforts ont donné naissance à la Convention de Berne,

"Honorant la mémoire de tous ceux qui ont contribué à la modernisation constante de la Convention de Berne, grâce aux sept révisions effectuées au cours des cent dernières années,

"Renouvelant leur engagement de protéger les droits des auteurs d'une façon aussi efficace et aussi uniforme que possible :

"*Déclarent solennellement* que le droit d'auteur se fonde sur les droits de l'homme et sur la justice et que les auteurs, en tant que créateurs de beauté, de divertissement et de connaissances, méritent que leurs droits sur leurs créations soient reconnus et efficacement protégés aussi bien dans leur propre pays que dans tous les autres pays du monde,

"*Déclarent solennellement* que le droit d'auteur a contribué et continue de contribuer à l'épanouissement de l'humanité en encourageant la créativité intellectuelle et en stimulant la dissémination à travers le monde des expressions de l'art, du savoir et de l'information pour le bénéfice de tous,

"*Déclarent solennellement* que le respect international du droit d'auteur ouvre les frontières aux oeuvres de l'esprit, contribuant ainsi à promouvoir une meilleure compréhension internationale et à faire avancer la cause de la paix,

"*Déclarent solennellement* que la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques, en offrant une excellente codification complète et harmonisée des droits des auteurs, a garanti depuis cent ans la protection internationale la plus efficace de ces droits,

"*S'engagent* à continuer d'oeuvrer ensemble pour sauvegarder les droits des auteurs contre toutes formes de piraterie et autres actes illicites et pour assurer une application effective de ces droits dans le cadre des nouvelles possibilités de communication entre les auteurs et le public engendrées par le progrès économique, social, scientifique et technique,

"*Invitent instamment* tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à eux en adhérant à la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques."

L'exposition sur l'histoire de la Convention de Berne a été inaugurée par M. Jean-Louis Comte, directeur de l'Office fédéral suisse de la propriété intellectuelle.

Parmi les documents présentés dans le cadre de l'exposition figuraient l'original de la Convention de Berne, contenant les signatures et les sceaux des plénipotentiaires des pays signataires. Etaient également exposés des documents de certaines conférences diplomatiques de révision, des photographies des bâtiments du secrétariat de l'Union de Berne, installé à Berne jusqu'en 1960 et à Genève depuis, ainsi que les portraits de ses différents directeurs au cours des cent dernières années.

L'oeuvre d'art a été inaugurée par Mme Elisabeth Kopp, conseillère fédérale, chef du Département de justice et police, après que celle-ci eut prononcé une allocution.

Au cours du banquet, des allocutions ont été prononcées par Mme Elisabeth Kopp, conseillère fédérale, et le directeur général de l'OMPI.

En septembre, un livre du directeur général de l'OMPI a été publié, qui retrace l'histoire de cette convention. Il contient aussi les rapports des différentes conférences diplomatiques et les divers textes de la Convention de Berne.

En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a pris part au congrès de l'Association littéraire et artistique internationale (ALAI), à Berne.

En septembre, un séminaire régional sur le droit d'auteur a été organisé par l'OMPI conjointement avec le Gouvernement mexicain et l'Institut mexicain du droit d'auteur pour marquer le centenaire de la Convention de Berne. Le directeur général de l'OMPI ainsi que de nombreuses personnalités éminentes du domaine du droit d'auteur y ont pris part.

En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a pris part à la cérémonie qui a été organisée à Madrid par le Gouvernement espagnol pour marquer le centenaire de la Convention de Berne et à laquelle a pris part S. M. le roi d'Espagne.

En novembre, trois fonctionnaires de l'OMPI ont participé à New Delhi (Inde) aux journées d'étude sous-régionales sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui ont été organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indien pour marquer le centenaire de la Convention de Berne.

En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Brioni (Yougoslavie) à la conférence qui a été organisée à l'occasion du centenaire de la Convention de Berne par l'Association des éditeurs yougoslaves et l'Agence des auteurs yougoslaves (JAA).

En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a pris part à Cracovie (Pologne) au symposium international sur le droit d'auteur, qui a été organisé à l'occasion du centenaire de la Convention de Berne et du 60^e anniversaire de la première loi polonaise sur le droit d'auteur.

En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à La Haye à un séminaire sur la politique du droit d'auteur dans la société d'information, qui a été organisé par le Gouvernement néerlandais pour marquer notamment le centenaire de la Convention de Berne.

En décembre, le directeur général de l'OMPI a participé, en compagnie de deux fonctionnaires de l'organisation, aux cérémonies qui ont été organisées à Paris par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) pour marquer le centenaire de la Convention de Berne, et il y a prononcé

un discours. A cette occasion, le président de la SACD a remis au directeur général la médaille Beaumarchais, créée par la société pour distinguer les contributions les plus marquantes à la promotion de la protection du droit d'auteur.

Célébration de l'Année internationale de la paix (1986)

En août, le Bureau international a publié, en anglais, en arabe, en espagnol, en français et en russe, un recueil spécial d'articles démontrant la corrélation qui existe entre la propriété intellectuelle et la paix. Une médaille de l'OMPI a aussi été émise à cette occasion. Par ailleurs, le directeur général a prononcé une allocution sur cette question pendant les réunions des organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'organisation (voir ci-dessous).

II. Coopération pour le développement avec les pays en développement dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins

Objectif

L'objectif est d'aider les pays en développement à créer ou à moderniser leurs systèmes de droit d'auteur et de droits voisins selon les modalités suivantes :

- i) formation de spécialistes,
- ii) création ou amélioration de la législation nationale,
- iii) création ou amélioration d'institutions gouvernementales,
- iv) stimulation de l'activité inventive et créatrice nationale,
- v) aménagement d'un accès plus facile aux oeuvres étrangères protégées par un droit d'auteur détenu par des étrangers.

Activités

Mise en valeur des ressources humaines dans le cadre de cours ou stages de formation et de séminaires tenus à l'échelon mondial, régional et national

ECHELON MONDIAL

En 1986, l'OMPI a reçu 131 demandes de *stage dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins* émanant de 68 pays en développement et de

quatre organisations, à savoir le Congrès panafricain d'Azanie (PAC), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et la South West African People's Organization (SWAPO). Quarante-deux de ces demandes, émanant de 39 pays en développement et du PAC, ont été acceptées et ont débouché sur des cours ou stages de formation. Ces pays sont les suivants : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Cuba, Egypte, El Salvador, Equateur, Ethiopie, Ghana, Guatemala, Honduras, Inde, Kenya, Malaisie, Malawi, Mali, Maurice, Mexique, Nicaragua, Niger, Panama, Paraguay, Pérou, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande, Uruguay, Venezuela, Zaïre, Zimbabwe.

Les cours et stages de formation suivants ont eu lieu en 1986 (dans l'ordre chronologique) :

a) en mars, 15 stagiaires ont suivi à *San José* un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins (en espagnol) organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Costa Rica et la Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales (SUISA); les participants venaient d'Argentine, de Bolivie, du Chili, de Colombie, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou, d'Uruguay et du Venezuela, en plus des 20 participants du Costa Rica même. Le cours a été ouvert par le président de la République du Costa Rica en présence du ministre des affaires étrangères, du ministre de la culture, du ministre de la justice, de plusieurs hauts fonctionnaires costa-ricains et du directeur général de la SUISA; l'OMPI était représentée par un vice-directeur général et par un fonctionnaire; six conférenciers venaient d'Amérique latine et deux de la SUISA; leur participation était financée par la SUISA;

b) en juin, immédiatement avant ou après les activités mentionnées plus loin aux points c), d), e) et f) ci-après, 22 stagiaires ont suivi au siège de l'OMPI, à *Genève*, un cours d'introduction générale au droit d'auteur et aux droits voisins (en anglais); ils venaient des pays et de l'organisation ci-après : Arabie saoudite, Bangladesh, Chili, Egypte, Ethiopie, Ghana, Inde, Kenya, Malaisie, Malawi, Maurice, Mexique, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande, Uruguay, Zimbabwe et PAC; ce cours a aussi été suivi par des représentants des missions permanentes à Genève des pays suivants : Argentine, Chine, Ghana, Honduras, Oman, Philippines, Pologne, Thaïlande; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI et des consultants de l'organisation venus du Conseil britannique du droit d'auteur (BCC), de la Fédération

internationale des musiciens (FIM), de la Fédération internationale des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (IFPI), de la SUISA, de l'Union européenne de radiodiffusion (UER) et de l'Union internationale des éditeurs (UIE).

c) en mai et juin, cinq stagiaires ont suivi à *Stockholm* un cours spécial de formation sur l'administration du droit d'auteur (en anglais) organisé par l'OMPI en collaboration avec la Société suédoise pour les droits d'exécution et de représentation (STIM) et l'Agence suédoise pour le développement international (ASDI); les participants venaient d'Ethiopie, du Ghana, du Malawi, de République-Unie de Tanzanie et du Zimbabwe; un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à une partie du cours;

d) en juin, 12 stagiaires ont suivi à *Zurich* un cours spécial de formation sur l'administration du droit d'auteur et des droits voisins (en anglais) organisé par l'OMPI en collaboration avec la SUISA; les participants venaient des pays suivants : Arabie saoudite, Bangladesh, Chili, Egypte, Inde, Malaisie, Malawi, Maurice, Qatar, Thaïlande, Uruguay; à la suite du cours, deux participants, l'un du Bangladesh, l'autre de Thaïlande, ont suivi un stage pratique en Inde;

e) en juin, deux stagiaires, venus du Kenya et du Mexique, ont suivi à *Budapest* un cours spécial de formation (en anglais) organisé par l'OMPI en collaboration avec le Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur (ARTISJUS);

f) en juin, deux stagiaires, venus d'Inde et du Mexique, ont suivi à *Londres* un cours spécial de formation (en anglais) organisé par l'OMPI en collaboration avec la Section du droit d'auteur de l'Office des brevets du Royaume-Uni;

g) en octobre, neuf stagiaires ont suivi à *Paris* un cours de formation en droit d'auteur et en droits voisins (en français) organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement français; les participants venaient du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, de Cuba, du Mali, du Niger et du Zaïre.

En plus des activités précitées, des programmes spéciaux de formation et des voyages d'étude ont été organisés à l'intention de neuf fonctionnaires d'Algérie, du Chili, de Chine, d'Equateur et du Paraguay. Ils comprenaient des visites auprès des institutions pertinentes de divers pays (Argentine, France, Hongrie, Italie, Mexique, Royaume-Uni et Suisse) ainsi qu'au siège de l'OMPI.

Dans la plupart des cas, une visite au siège de l'OMPI a fait partie de la formation assurée.

Les 20 pays et les trois organisations indiqués ci-après ont accepté de prendre en charge, en tout

ou en partie, les frais de voyage et de séjour ou d'autres frais occasionnés par la formation dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins : Algérie, Angola, Argentine, Autriche, Canada, Cap-Vert, Chine, Costa Rica, France, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Mexique, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Uruguay, Institut centraméricain d'administration publique (ICAP), STIM et SUISA.

Le reste des frais a été pris en charge par le budget de l'OMPI.

En outre, les deux cours ci-dessous ont inclu des questions de droit d'auteur et de droits voisins :

En janvier, 32 stagiaires ont suivi à *Colombo* un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique (en anglais) organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement de Sri Lanka et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD; les participants venaient d'Afghanistan, du Bangladesh, du Bhoutan, de Chine, d'Inde, d'Indonésie, d'Iran (République islamique d'), de Malaisie, des Maldives, du Népal, du Pakistan, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, de République de Corée, du Samoa, de Thaïlande, des Tonga et du Viet Nam; une trentaine de ressortissants de Sri Lanka ont aussi participé à ce cours; les exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venus d'Autriche, des Etats-Unis d'Amérique, des Philippines, de République de Corée, du Royaume-Uni, de Suède et de Thaïlande ainsi que par un fonctionnaire de l'organisation.

En février, neuf stagiaires ont suivi à *Luanda* un séminaire sur la propriété intellectuelle (en portugais) organisé par l'OMPI et le Gouvernement angolais; les participants venaient du Cap-Vert, de Guinée-Bissau, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe; les exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venus du Brésil et du Portugal ainsi que par deux fonctionnaires de l'organisation.

ECHELON NATIONAL ET REGIONAL

Afrique

Guinée. En juin, un séminaire national sur la propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI en collaboration avec les autorités nationales, s'est tenu à Conakry. Il a réuni 75 participants des secteurs public et privé. Les conférenciers venaient de France, du Sénégal, de Suisse et de l'OMPI. La France a financé les frais de participation du conférencier français. Les participants du séminaire ont adopté un ensemble de recommandations et de

conclusions portant notamment sur l'adhésion éventuelle de la Guinée à la Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion et sur l'appartenance à l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).

Togo. En juin, un séminaire national consacré au domaine du droit d'auteur et organisé par l'OMPI en collaboration avec les autorités nationales togolaises s'est tenu à Lomé. Il a réuni 85 participants des secteurs public et privé. Les conférenciers venaient du Sénégal, de Suisse et de l'OMPI. Les participants du séminaire ont adopté un ensemble de conclusions et de recommandations portant notamment sur l'adhésion éventuelle du Togo à la Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion.

Asie et Pacifique

Bangladesh. En novembre, un fonctionnaire national a suivi à New Delhi les journées d'étude sous-régionales sur le droit d'auteur et les droits voisins organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indien.

Bhoutan. En novembre, un fonctionnaire national a suivi à New Delhi les journées d'étude sous-régionales sur le droit d'auteur et les droits voisins organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indien.

Chine. En novembre, un fonctionnaire national a suivi à New Delhi les journées d'étude sous-régionales sur le droit d'auteur et les droits voisins organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indien.

Inde. En novembre, des journées d'étude sous-régionales sur le droit d'auteur et les droits voisins, réunies par l'OMPI sur l'invitation du Gouvernement indien et en collaboration avec le Ministère du développement des ressources humaines (Département de l'éducation) pour célébrer le centenaire de la Convention de Berne, se sont tenues à New Delhi. Elles avaient pour but de permettre l'examen des questions de droit d'auteur et de droits voisins en rapport avec le développement des pays en développement de la sous-région et un échange de vues sur ces questions.

Ces journées d'étude ont réuni 61 spécialistes de 17 pays (Bangladesh, Bhoutan, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Etats-Unis d'Amérique, France,

Japon, Royaume-Uni, Suède, Union soviétique) ainsi que 12 orateurs invités par l'OMPI venus d'Australie, des Etats-Unis d'Amérique, d'Inde, du Japon, du Royaume-Uni, de Singapour, de Suisse, de Thaïlande ainsi que de la Fédération internationale des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (IFPI) et de l'Union internationale des éditeurs (UIE). Trois fonctionnaires de l'OMPI y ont aussi participé.

En outre, des observateurs de 12 organisations internationales non gouvernementales ont aussi pris part aux journées d'étude : Association internationale de l'hôtellerie (AIH), Association littéraire et artistique internationale (ALAI), Bureau international des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction mécanique (BIEM), Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), Conseil international des archives (CIA), Fédération internationale de documentation (FID), Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB), Fédération internationale des journalistes (FIJ), IFPI, Société internationale pour le droit d'auteur (INTERGU), Union internationale des architectes (UIA), UIE.

Dans leurs conclusions, les spécialistes qui ont participé aux journées d'étude ont souligné, entre autres, qu'une législation appropriée, mise à jour et appliquée de façon efficace en matière de droit d'auteur et de droits voisins encouragerait la créativité intellectuelle dans les pays de la sous-région et contribuerait ainsi à leur développement culturel, social et économique et ont insisté sur la nécessité de prendre des mesures efficaces de lutte contre la piraterie; ils ont aussi suggéré que les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait prennent les mesures leur permettant d'adhérer à l'Acte de Paris de la Convention de Berne.

Indonésie. En novembre, un fonctionnaire national a suivi à New Delhi les journées d'étude sous-régionales sur le droit d'auteur et les droits voisins organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indien.

Malaisie. En mai, des journées nationales sur le droit d'auteur, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement de la Malaisie, se sont tenues à Kuala Lumpur. Elles ont été suivies par plus de 60 participants comprenant essentiellement des fonctionnaires nationaux des Ministères du commerce et de l'industrie et de l'éducation, du Bureau du procureur général, du Département de la police, du Département des douanes, de l'Imprimerie nationale, des Archives nationales, de la Bibliothèque nationale, de la Bibliothèque universitaire, de l'Université de Malaisie, de l'Ecole de droit de

l'Institut Mara de technologie et du Centre informatique de l'Institut national de formation.

Au cours de ces journées d'étude, des exposés ont été présentés par deux spécialistes malaisiens du secteur privé, par trois consultants de l'OMPI venus respectivement de Hong Kong, du Royaume-Uni et de Suède et par deux fonctionnaires de l'OMPI.

En novembre, un fonctionnaire national a suivi à New Delhi les journées d'étude sous-régionales sur le droit d'auteur et les droits voisins organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indien.

Pakistan. En novembre, un fonctionnaire national a suivi à New Delhi les journées d'étude sous-régionales sur le droit d'auteur et les droits voisins organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indien.

Philippines. En novembre, un fonctionnaire national a suivi à New Delhi les journées d'étude sous-régionales sur le droit d'auteur et les droits voisins organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indien.

Singapour. En novembre, un fonctionnaire national a suivi à New Delhi les journées d'étude sous-régionales sur le droit d'auteur et les droits voisins organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indien. Un autre fonctionnaire national a participé à ces journées d'étude en qualité de conférencier invité.

Sri Lanka. En novembre, un fonctionnaire national a suivi à New Delhi les journées d'étude sous-régionales sur le droit d'auteur et les droits voisins organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indien.

Thaïlande. En novembre, un fonctionnaire national a suivi à New Delhi les journées d'étude sous-régionales sur le droit d'auteur et les droits voisins organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indien.

Amérique latine et Caraïbes

Argentine. En mars, un fonctionnaire national a suivi à San José un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Costa Rica et la SUIA.

En septembre, un fonctionnaire national a suivi à Mexico un séminaire régional sur le droit d'auteur organisé conjointement par l'OMPI, le Gouvernement mexicain et l'Institut mexicain du droit d'auteur.

Bolivie. En mars, un fonctionnaire national a suivi à San José un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Costa Rica et la SUISA.

En septembre, un fonctionnaire national a suivi à Mexico un séminaire régional sur le droit d'auteur organisé conjointement par l'OMPI, le Gouvernement mexicain et l'Institut mexicain du droit d'auteur.

Brésil. En février, un fonctionnaire national a participé en qualité de conférencier à un séminaire sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement angolais, à Luanda.

En septembre, un fonctionnaire national a suivi à Mexico un séminaire régional sur le droit d'auteur organisé conjointement par l'OMPI, le Gouvernement mexicain et l'Institut mexicain du droit d'auteur.

Chili. En mars, un fonctionnaire national a suivi à San José un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Costa Rica et la SUISA.

En septembre, un fonctionnaire national a suivi à Mexico un séminaire régional sur le droit d'auteur organisé conjointement par l'OMPI, le Gouvernement mexicain et l'Institut mexicain du droit d'auteur.

Colombie. En mars, un fonctionnaire national a suivi à San José un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Costa Rica et la SUISA.

Costa Rica. En mars, 20 fonctionnaires nationaux ont suivi à San José un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Costa Rica et la SUISA.

En septembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Mexico un séminaire régional sur le droit d'auteur organisé conjointement par l'OMPI, le Gouvernement mexicain et l'Institut mexicain du droit d'auteur.

Cuba. En septembre, un fonctionnaire national a suivi à Mexico un séminaire régional sur le droit d'auteur organisé conjointement par l'OMPI, le Gouvernement mexicain et l'Institut mexicain du droit d'auteur.

El Salvador. En mars, un fonctionnaire national a suivi à San José un cours spécial de formation sur

le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Costa Rica et la SUISA.

En septembre, un fonctionnaire national a suivi à Mexico un séminaire régional sur le droit d'auteur organisé conjointement par l'OMPI, le Gouvernement mexicain et l'Institut mexicain du droit d'auteur.

Equateur. En septembre, un fonctionnaire national a suivi à Mexico un séminaire régional sur le droit d'auteur organisé conjointement par l'OMPI, le Gouvernement mexicain et l'Institut mexicain du droit d'auteur.

Guatemala. En mars, un fonctionnaire national a suivi à San José un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Costa Rica et la SUISA.

Honduras. En mars, un fonctionnaire national a suivi à San José un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Costa Rica et la SUISA.

En septembre, un fonctionnaire national a suivi à Mexico un séminaire régional sur le droit d'auteur organisé conjointement par l'OMPI, le Gouvernement mexicain et l'Institut mexicain du droit d'auteur.

Mexique. En mars, un fonctionnaire national a suivi à San José un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Costa Rica et la SUISA.

En septembre, un séminaire régional sur le droit d'auteur organisé conjointement par l'OMPI, le Gouvernement mexicain et l'Institut mexicain du droit d'auteur s'est tenu à Mexico pour marquer le centenaire de la Convention de Berne. Il a été suivi par le directeur général de l'OMPI et par de nombreux éminents spécialistes du droit d'auteur.

En plus du Mexique, les participants venaient des pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Equateur, Honduras, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela.

Le séminaire a été ouvert par le ministre de l'instruction publique du Mexique et par le directeur général de l'OMPI. Les exposés ont été présentés par le directeur général de l'OMPI et par des consultants venus de la République fédérale d'Allemagne, du Mexique, de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) et de la SUISA.

Nicaragua. En mars, un fonctionnaire national a suivi à San José un cours spécial de formation sur le

droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Costa Rica et la SUISA.

Panama. En mars, un fonctionnaire national a suivi à San José un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Costa Rica et la SUISA.

En septembre, un fonctionnaire national a suivi à Mexico un séminaire régional sur le droit d'auteur organisé conjointement par l'OMPI, le Gouvernement mexicain et l'Institut mexicain du droit d'auteur.

Paraguay. En mars, un fonctionnaire national a suivi à San José un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Costa Rica et la SUISA.

En septembre, un fonctionnaire national a suivi à Mexico un séminaire régional sur le droit d'auteur organisé conjointement par l'OMPI, le Gouvernement mexicain et l'Institut mexicain du droit d'auteur.

Pérou. En mars, un fonctionnaire national a suivi à San José un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Costa Rica et la SUISA.

En septembre, un fonctionnaire national a suivi à Mexico un séminaire régional sur le droit d'auteur organisé conjointement par l'OMPI, le Gouvernement mexicain et l'Institut mexicain du droit d'auteur.

Uruguay. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à San José un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Costa Rica et la SUISA.

En septembre, un fonctionnaire national a suivi à Mexico un séminaire régional sur le droit d'auteur organisé conjointement par l'OMPI, le Gouvernement mexicain et l'Institut mexicain du droit d'auteur.

Venezuela. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à San José un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Costa Rica et la SUISA.

En juillet, un congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle s'est déroulé à Caracas sous les auspices conjoints de l'OMPI, de l'Université catholique *Andrés Bello* de Caracas et de l'Institut d'études juridiques de l'As-

sociation des avocats de l'Etat de Lara. Des experts de renom ont présenté des exposés sur les principaux thèmes de la protection par le droit d'auteur, qui ont donné lieu à un débat animé avec les participants. L'OMPI était représentée par un vice-directeur général qui a aussi présenté un exposé.

En septembre, un fonctionnaire national a suivi à Mexico un séminaire régional sur le droit d'auteur organisé conjointement par l'OMPI, le Gouvernement mexicain et l'Institut mexicain du droit d'auteur.

*Renforcement de la législation nationale
et régionale et aménagement d'institutions
dans les pays en développement*

Bangladesh. En juillet, sur la demande des autorités nationales, l'OMPI a élaboré et a envoyé un projet de loi sur le droit d'auteur.

Chine. En août et septembre, un fonctionnaire de l'Administration nationale du droit d'auteur de Chine s'est rendu à l'OMPI et a effectué une mission d'étude. Ce fonctionnaire chinois a eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'organisation sur la coopération dans le domaine du droit d'auteur.

En septembre, une délégation chinoise s'occupant de droit d'auteur, ayant à sa tête le vice-directeur de l'Administration nationale du droit d'auteur de Chine, s'est rendue à l'OMPI où elle a eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'organisation sur la coopération avec l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et, en particulier, sur les questions touchant à la législation en la matière. La délégation a effectué un voyage d'étude, organisé par l'OMPI, en France, en Hongrie, au Royaume-Uni et en Suisse.

Ethiopie. En octobre, à la suite d'entretiens qui ont eu lieu au cours d'une visite de deux fonctionnaires nationaux au siège de l'OMPI, cette dernière a élaboré un projet de loi sur le droit d'auteur qui a été transmis aux autorités nationales en novembre.

En octobre, le commissaire éthiopien pour la science et la technique et un autre fonctionnaire national se sont rendus à l'OMPI pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'organisation de l'élaboration de projets de lois sur la propriété industrielle, ainsi que de questions relatives au droit d'auteur.

Ghana. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Accra où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de l'assistance de l'OMPI quant à la mise en place de l'infrastructure nécessaire en matière de droit d'auteur, ainsi que sur la question de l'adhésion aux traités internationaux.

Malaisie. En février, l'OMPI a fait part de ses observations sur le projet de loi touchant au droit d'auteur, ainsi que le lui avaient demandé les autorités nationales.

En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'organisation se sont rendus à Kuala Lumpur en relation avec un séminaire national sur le droit d'auteur, et ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet du projet de loi proposé sur le droit d'auteur.

Pakistan. En avril et septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux à Karachi au sujet de la situation dans le domaine du droit d'auteur et d'une éventuelle assistance de l'OMPI.

En septembre, un fonctionnaire du Ministère de l'éducation s'est rendu à l'OMPI où il a eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'organisation au sujet de projets de modification de la législation nationale sur le droit d'auteur.

En octobre, le directeur général de l'OMPI s'est rendu en visite officielle au Pakistan. Pendant sa visite, il s'est entretenu notamment de l'assistance de l'organisation dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins.

République-Unie de Tanzanie. En juin, un projet de loi sur le droit d'auteur a été élaboré et transmis aux autorités nationales.

Sénégal. En octobre, le directeur général du Bureau sénégalais du droit d'auteur s'est rendu à l'OMPI au début de son voyage d'étude, organisé par l'OMPI, auprès des offices de la propriété industrielle de la République fédérale d'Allemagne, de la Suisse et auprès de l'Office européen des brevets (OEB) à La Haye et à Munich.

Singapour. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant de l'organisation venu de Suède ont effectué une mission à Singapour pour examiner avec des fonctionnaires nationaux certaines questions concernant la législation sur le droit d'auteur.

Soudan. En janvier, sur la demande des autorités nationales, l'OMPI a élaboré et envoyé un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

Thaïlande. En novembre, deux fonctionnaires nationaux du Ministère de la justice se sont rendus à l'OMPI pour s'entretenir de questions d'intérêt commun dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier de la protection par le droit d'auteur d'enregistrements sonores et audiovisuels, et de la formation.

Conseil de coopération pour les Etats arabes du Golfe (CCG). En janvier, sur la demande du secrétariat du CCG, l'OMPI a envoyé un projet de loi sur le droit d'auteur en vue d'élaborer un système de droit d'auteur pour les Etats membres du CCG.

En février, un vice-directeur général et un fonctionnaire de l'OMPI se sont rendus à Riyad et se sont entretenus de la possibilité d'élaborer un accord commun sur le droit d'auteur pour les Etats membres du CCG.

En avril, un vice-directeur général s'est rendu à Riyad où il a eu de nouveaux entretiens sur les propositions de l'OMPI présentées au secrétariat du CCG en février.

*Comité permanent de l'OMPI
chargé de la coopération pour le développement
en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins*

Le Comité permanent comprend tous les Etats membres de l'OMPI qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres. Au cours de la période considérée dans le présent rapport, la Zambie est devenue membre du Comité permanent, qui comprend désormais 77 Etats : Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Angola, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, El Salvador, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République démocratique allemande, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Yémen, Zambie.

Le Comité permanent tiendra sa septième session à Genève en mars 1987.

III. Organes directeurs

Organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI. Les organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI ont tenu leur dix-septième série de réunions à Genève, du 8 au 12 septembre 1986. Les dix organes directeurs suivants ont tenu leurs sessions :

Comité de coordination de l'OMPI,
Assemblée de l'Union de Paris,
Conférence de représentants de l'Union de Paris,
Comité exécutif de l'Union de Paris,
Assemblée de l'Union de Berne,
Conférence de représentants de l'Union de Berne,
Comité exécutif de l'Union de Berne,
Assemblée de l'Union de Madrid,
Assemblée de l'Union de l'IPC [Classification internationale des brevets],
Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets].

Les délégations des 82 Etats ci-après ont participé aux réunions : Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Liban, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Siège, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie, Zambie. Neuf organisations intergouvernementales et cinq organisations non gouvernementales y étaient représentées par des observateurs : Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), Bureau Benelux des dessins ou modèles (BBDM), Bureau Benelux des marques (BBM), Comité intérimaire pour le brevet communautaire, Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), Office européen des brevets (OEB), Organisation des Nations Unies (ONU), Organisation de l'Unité africaine (OUA), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Association européenne des industries de produits de marque (AIM), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Chambre de commerce internationale (CCI), Fédération internationale des traducteurs (FIT) et Union européenne de radiodiffusion (UER).

Les organes directeurs ont observé une minute de silence à la mémoire de M. Klaus Pfanner, ancien vice-directeur général de l'OMPI, et de M. Claude

Masouyé, ancien directeur du Département de l'information et du droit d'auteur de l'organisation.

Allocution du directeur général concernant l'Année internationale de la paix. En 1982, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 1986 "Année internationale de la paix". En 1985, les organes directeurs de l'OMPI ont décidé de prendre plusieurs mesures pour marquer le profond intérêt de l'organisation pour l'Année internationale de la paix.

L'une des mesures ainsi prévues était une allocution que le directeur général a prononcée devant les organes directeurs en 1986.

Le Bureau international a aussi fait paraître une publication spéciale consistant en un recueil d'articles sur l'interdépendance entre la propriété intellectuelle et la paix et a émis une médaille de l'OMPI pour commémorer l'événement; cette publication et cette médaille ont l'une et l'autre été distribuées aux chefs des délégations des Etats membres ayant suivi la session des organes directeurs.

Célébration du centenaire de la Convention de Berne. Les principales manifestations organisées pour célébrer cet événement sont décrites ci-dessus, p. 87 et suiv.

Au cours des débats de l'Assemblée de l'Union de Berne, plusieurs délégations ont évoqué l'oeuvre remarquable accomplie en faveur de la promotion de la créativité au cours des cent premières années d'existence de la Convention de Berne. Selon elles, il faut non seulement rendre hommage à la sagesse et à la clairvoyance de ceux grâce à qui la Convention de Berne a vu le jour, mais aussi envisager avec optimisme l'avenir de cette convention.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique a en particulier indiqué à l'Assemblée que le courant en faveur de l'adhésion de son pays à la Convention de Berne n'avait jamais été aussi fort qu'à présent. Le président des Etats-Unis a transmis le texte de la convention au Sénat en juin 1986 en sollicitant l'avis et l'approbation de ce dernier. La seule question qui reste à résoudre est celle de l'adoption d'une législation appropriée qui modifie la loi de 1976 sur le droit d'auteur pour la rendre pleinement conforme aux dispositions de l'Acte de Paris de 1971 de la convention.

Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris. A la suite de consultations et de débats approfondis, l'Assemblée de l'Union de Paris a décidé que deux réunions consultatives se tiendraient en janvier et février 1987 et en mai 1987 avec la possibilité de tenir une troisième réunion au mois de septembre de cette même année. Ces réunions porteront uniquement sur la teneur éventuelle quant au fond d'un certain nombre d'articles de la

Convention de Paris. L'Assemblée a aussi décidé d'examiner, à sa session de 1987, les questions se rapportant à la révision de la Convention de Paris, y compris la modification éventuelle des mécanismes de consultation et la fixation ou non d'une date pour la reprise des sessions de la Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris.

Préparatifs en vue d'une éventuelle conférence diplomatique sur la conclusion d'un traité sur la protection des circuits intégrés. On rappellera, à ce propos, que deux réunions ont eu lieu pendant l'année (en février et en juin). Des consultants et des experts ont pris part à ces réunions et ont examiné les questions techniques que pose la protection des circuits intégrés.

Les organes directeurs ont examiné la question des préparatifs en vue d'une éventuelle conférence diplomatique sur la conclusion d'un traité visant à assurer cette protection. Le Comité de coordination de l'OMPI et l'Assemblée de l'Union de Paris ont décidé que toute décision au sujet de la convocation d'une conférence diplomatique sur les circuits intégrés devrait être ajournée jusqu'aux sessions de 1987 des organes directeurs et que, dans l'intervalle, le directeur général devrait continuer à établir les études nécessaires et convoquer une session au moins d'un comité intergouvernemental d'experts, compte tenu de l'équilibre nécessaire entre toutes les parties intéressées.

Préparatifs en vue d'une éventuelle conférence diplomatique de révision de l'Arrangement de Madrid (marques). En janvier, l'Assemblée de l'Union de Madrid s'est réunie en session extraordinaire à Genève. La seule question débattue a été celle de la formulation de directives à l'intention du Bureau international concernant la préparation d'une éventuelle conférence diplomatique de révision. En janvier également et en juillet, le Groupe de travail sur les liens entre l'Arrangement de Madrid et le projet de marque communautaire (européenne) a siégé à Genève. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un mémorandum du directeur général de l'OMPI intitulé "Protocoles éventuels de l'Arrangement de Madrid", qui contenait les projets de deux protocoles. Le projet de protocole A visait à modifier l'Arrangement de Madrid de façon à le rendre acceptable par les quatre Etats membres de la Communauté européenne qui ne sont pas membres de l'Union de Madrid (Danemark, Grèce, Irlande et Royaume-Uni). Le projet de protocole B visait à instaurer entre l'Arrangement de Madrid et la future marque communautaire (européenne) un lien qui permettrait d'utiliser parallèlement les deux systèmes.

Bien que le groupe de travail n'ait pu parvenir à un accord sur toutes les questions à l'étude, les pro-

grès réalisés semblent suffisants pour pouvoir envisager sérieusement la convocation d'une conférence diplomatique chargée d'adopter des textes inspirés des deux protocoles proposés.

Au cours des sessions des organes directeurs, l'Assemblée de l'Union de Madrid a eu à se prononcer sur la question de savoir s'il convenait de continuer à préparer et de convoquer une telle conférence diplomatique. Il a été décidé que le groupe de travail tiendrait, avec une composition inchangée, une réunion au cours du premier trimestre de 1987. Il a aussi été décidé que l'Assemblée de l'Union de Madrid serait appelée, au cours de sa session ordinaire de septembre 1987, à prendre une décision sur l'opportunité de tenir, en 1988, une conférence diplomatique de révision de l'Arrangement de Madrid, ainsi que sur les détails d'organisation d'une telle conférence au cas où sa tenue serait décidée.

Simplification de la structure et rationalisation de la procédure du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets. Les organes directeurs ont entériné les conclusions du Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI), qui s'est réuni durant la semaine précédant leurs propres sessions. Ces conclusions tendent à ce que le PCPI se prononce lui-même ultérieurement sur la proposition faite par le directeur général à cet égard. A cette occasion, le PCPI examinerait aussi de nouvelles propositions ainsi que plusieurs autres questions, y compris notamment celle de savoir s'il y a lieu d'organiser une coopération technique dans les domaines des marques et des dessins et modèles industriels, ainsi que certaines propositions concernant les pays en développement.

Le Comité permanent a estimé qu'il devrait avoir une autre occasion de se prononcer sur les propositions avant que les organes directeurs compétents ne se prononcent à leur tour à cet égard.

Adhésion de l'Espagne et de la Grèce au Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Etant donné qu'il est possible d'avoir recours au PCT pour obtenir un brevet régional, par exemple un brevet européen, pour tous les Etats membres du système régional qui sont aussi des Etats contractants du PCT, il était devenu possible, avec l'adhésion de l'Italie au PCT, qui a pris effet en 1985, de déposer une demande internationale pour obtenir un brevet européen pour tous les Etats parties à la Convention sur le brevet européen (CBE).

L'Espagne et la Grèce sont devenues parties à la CBE mais n'ont cependant pas adhéré simultanément au PCT. Une déclaration de l'Assemblée de l'Union du PCT, invitant instamment ces deux Etats à devenir membres de l'Union du PCT, a donc été examinée au cours des sessions des organes

directeurs afin de rétablir la situation décrite au paragraphe précédent.

L'Assemblée a déclaré à l'unanimité qu'elle accueillerait très favorablement l'adhésion rapide de l'Espagne et de la Grèce au PCT ainsi que celle de tous les autres pays qui ne sont pas encore parties au traité et a invité ces pays à devenir membres de l'Union du PCT.

Par ailleurs, l'Assemblée a déclaré à l'unanimité qu'elle était prête à nommer l'Office espagnol de la propriété industrielle comme administration chargée de la recherche internationale au titre du PCT dès que toutes les conditions fixées par le PCT et son règlement d'exécution seront remplies, en particulier celles qui doivent l'être par tout office agissant en qualité d'administration chargée de la recherche internationale.

Nomination de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique en qualité d'administration chargée de l'examen préliminaire international au titre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Il était prévu que le pouvoir de retirer la réserve émise par les Etats-Unis d'Amérique en vertu de l'article 64.1) du PCT en vue d'exclure l'application du chapitre II du traité, consacré à l'examen préliminaire international, à l'égard de ce pays serait donné en octobre 1986 et que les textes d'application requis seraient adoptés par le Congrès des Etats-Unis (ces deux mesures sont intervenues en octobre 1986), de sorte que le retrait de la réserve pourrait être effectué avant la prochaine session ordinaire de l'Assemblée.

Afin d'éviter de devoir convoquer une session extraordinaire avant sa prochaine session ordinaire, l'Assemblée a pris les mesures nécessaires pour permettre à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique d'exercer les fonctions d'administration chargée de l'examen préliminaire international au titre du PCT dès que le retrait de la réserve en question deviendrait effectif.

Questions relatives au personnel. Le Comité de coordination a donné un avis favorable sur l'intention du directeur général de nommer M. Henry Olsson (ressortissant de la Suède) au poste de directeur du Département du droit d'auteur et de l'information et M. Richard Yung (ressortissant de la France) au poste de directeur de la Division de l'administration générale. M. Olsson est entré en fonction en octobre et M. Yung en novembre.

IV. Direction et activités de soutien

Missions. Pendant la période examinée, le directeur général s'est rendu en mission ou a pris part à

des réunions dans les pays suivants : Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Mexique, Mongolie, Pakistan, Royaume-Uni, Sri Lanka, Suède, Suisse (Berne et Zurich), Union soviétique.

Des vice-directeurs généraux se sont rendus en mission dans les pays suivants : Allemagne (République fédérale d'), Angola, Arabie saoudite, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Costa Rica, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Islande, Japon, Libye, Mexique, Mongolie, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Suisse (Berne et Zurich), Union soviétique, Uruguay, Venezuela, Zambie, Zimbabwe.

Outre les missions susmentionnées, d'autres fonctionnaires ou consultants de l'OMPI se sont rendus dans les pays suivants : Allemagne (République fédérale d'), Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bolivie, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Libye, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Niger, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République de Corée, Royaume-Uni, Saint-Christophe-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suisse, Syrie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

En juillet, le *Sous-comité pour le bâtiment du siège de l'OMPI* s'est réuni. Les huit Etats suivants étaient représentés : Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Suisse.

Le sous-comité a formulé des recommandations à l'intention du Comité de coordination de l'OMPI au sujet d'une proposition du directeur général relative à certaines modifications de l'un des bâtiments du siège de l'OMPI.

Nations Unies. Le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux travaux de plusieurs organes intersecrétariats du système des Nations Unies chargés de faciliter la coordination des politiques et des activités des organisations du système. Parmi ces organes figurent notamment le Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC), le Comité administratif de coordination (CAC), composé des chefs de secrétariat de toutes les orga-

nisations et de tous les programmes du système et présidé par le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est réuni à Genève en juillet et à New York en octobre, son Comité d'organisation, son Comité consultatif pour les questions de fond (CCQF) — (programme) et (opérations) — et son Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) — (finances et budget) et (personnel) — et le Comité du programme et de la coordination (CPC); d'autres organes subsidiaires du CAC, des groupes d'étude, des groupes de travail et des réunions spéciales interinstitutions auxquels l'OMPI a participé au cours de la période considérée dans le présent rapport ont été convoqués en vue d'examiner diverses questions d'intérêt commun, notamment les sciences et les techniques au service du développement.

En janvier, l'OMPI a été représentée à la 77^e session du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à Genève.

En janvier, l'OMPI a été représentée à la septième session du groupe d'étude des sciences et des techniques au service du développement du CAC, qui s'est tenue à Genève.

En janvier, l'OMPI a été représentée, à Addis Abeba, à une réunion interinstitutions, convoquée en vue des préparatifs d'une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la crise économique en Afrique, qui devait se tenir à New York en mai 1986. Le représentant de l'OMPI a fait une déclaration concernant la contribution de l'organisation en ce qui concerne les problèmes que rencontre l'Afrique.

En janvier et en décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion consultative interinstitutions du PNUD, à New York.

En mars, l'OMPI a été représentée à la 32^e session du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, à Genève.

En avril, le directeur général a participé à une réunion des chefs d'institutions et des hauts fonctionnaires de l'ONU, convoquée par le secrétaire général de l'ONU à New York.

En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du groupe d'étude du PNUD sur la science et la technique, qui s'est tenue à Trieste, en Italie. Cette réunion était organisée dans le cadre des travaux préparatoires relatifs au quatrième cycle (1987-1991) du programme régional du PNUD pour l'Europe. Il a été recommandé d'inclure dans le programme régional notamment un projet portant sur les services d'information technique fondés sur les documents de brevet et d'en confier l'exécution à l'OMPI.

En juin, un vice-directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à la 33^e session

du Conseil d'administration du PNUD à Genève. A l'occasion de cette session, le nouvel administrateur du PNUD et d'autres fonctionnaires de cet organisme ont eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI.

En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la réunion du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, à Copenhague.

En juillet, l'OMPI a été représentée à la deuxième session ordinaire de 1986 de l'ECOSOC, à Genève. Au cours de cette session, l'ECOSOC a adopté par consensus une résolution célébrant le centenaire de la Convention de Berne.

En septembre, l'OMPI a été représentée à la 33^e session du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, qui s'est tenue à Genève.

En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Comité de direction du Centre international de calcul, qui s'est tenue à New York.

En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la réunion interinstitutions des fonctionnaires chargés des ventes et des publications, qui a eu lieu à Francfort à l'occasion de la 38^e Foire du livre de cette ville.

En octobre et novembre, l'OMPI a été représentée à la sixième session de la Commission du transfert de technologie de la CNUCED, qui s'est tenue à Genève.

En réponse à des demandes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, l'OMPI a fourni des renseignements sur ses activités, destinés à figurer dans des rapports concernant la mise en oeuvre de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, la question de la Namibie, l'apartheid, l'assistance aux peuples opprimés d'Afrique du Sud, l'assistance au peuple palestinien, la coordination des activités dans l'espace extra-atmosphérique, les questions non résolues à la Conférence des Nations Unies sur les sciences et les techniques au service du développement, l'examen à mi-parcours de l'exécution du programme d'action de Vienne pour les sciences et les techniques au service du développement, la création d'un réseau mondial d'information scientifique et technique, la coopération économique et technique entre pays en développement et l'Année internationale de la paix.

Information, publications, etc. Des fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur l'organisation et ses activités, en général ou dans le cadre d'un sujet particulier, souvent à l'occasion de visites de groupes organisées au siège de l'OMPI. Ces groupes étaient notamment des groupes de diplomates et d'étudiants de différents pays.

Des entrevues ont été accordées à des correspondants de la presse écrite et parlée. Des fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux conférences de presse régulières tenues à l'Office des Nations Unies à Genève.

Le *Bulletin de l'OMPI* est paru en mai et en novembre en anglais, en arabe, en espagnol, en français, en portugais et en russe.

De nouvelles éditions de la brochure de l'OMPI intitulée *Informations générales* ont été publiées en janvier en français et en anglais.

Études

Le droit d'adaptation dans le domaine de la musique

Péter GYERTYANFY*

(Traduction de l'OMPI)

Correspondance

Lettre des Etats–Unis d’Amérique

Ralph OMAN*

(Traduction de l'OMPI)

Livres et articles

Notice bibliographique

A Guide to the Passage of Rights Between the United Kingdom and the Soviet Union, par *Lynette Owen*. Un volume of 100 pages. The Publishers Association, Londres, 1983.

Ainsi qu'il est indiqué dans la préface de l'ouvrage, rédigée par MM. Clive Bradley, *Chief Executive* de la *British Publishers Association*, et Heinrich Kolokolov, chef du Département des relations internationales de l'Agence de l'URSS pour les droits d'auteur (VAAP), la *British Publishers Association* et la VAAP ont, pendant les deux années qui ont précédé la parution de cet ouvrage, travaillé conjointement à l'élaboration d'un ensemble de contrats types qui rendent compte de façon objective des besoins et des exigences de la législation sur le droit d'auteur ainsi que des pratiques contractuelles et commerciales des deux parties concernées.

Ce manuel contient le texte de trois contrats de vente types approuvés (le premier, pour les droits de traduction d'oeuvres britanniques, le deuxième, pour les droits de réimpression en langue anglaise d'oeuvres britanniques et le troisième, pour les droits de traduction d'oeuvres soviétiques). Ces trois contrats

sont tous suivis de notes détaillées portant sur leurs diverses clauses afin de préciser certains éléments qui soulèvent couramment des difficultés dans les négociations et d'aider les éditeurs à arriver à des arrangements contractuels mutuellement satisfaisants.

Même si l'ouvrage ne consiste en rien d'autre que la publication de ces contrats types et de la série de notes qui leur font suite, il sera utile tant pour les titulaires du droit d'auteur que pour les éditeurs des deux pays concernés et pour tous ceux qui s'intéressent à l'utilisation des oeuvres du Royaume-Uni ou de l'Union soviétique, ou qui essaient de placer leurs oeuvres sur ces marchés. Mais il offre davantage encore : il contient une description très détaillée et précieuse du système soviétique du droit d'auteur et, notamment, des dispositions juridiques et de la pratique dans le domaine de l'édition, ainsi qu'un chapitre plus court sur les aspects analogues de la législation britannique sur le droit d'auteur et de la pratique en matière d'édition dans ce pays.

M.F.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1987

- 30 mars – 3 avril (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) : Groupe de travail sur l'information générale
- 6–7 avril (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)
- 27–30 avril (Genève) — Comité d'experts sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés (troisième session)
- 4–15 mai (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) : Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 5–8 mai (Genève) — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle
- 11–13 mai (Genève) — Union de Vienne : Groupe de travail sur la classification internationale des éléments figuratifs des marques
- 11–15 mai (Paris) — Comité d'experts gouvernementaux sur les oeuvres dramatiques, chorégraphiques et musicales (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 18–23 et 26 mai (Genève) — Réunion consultative sur la révision de la Convention de Paris (troisième session)
- 25–29 mai (Genève) — Comité d'experts sur la protection contre la contrefaçon (deuxième session)
- 28 mai (Genève) — Comité de coordination de l'OMPI (session extraordinaire)
- 11–19 juin (Washington) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) : Groupes de travail sur les questions spéciales et sur la planification
- 15–16 juin (Genève) — Symposium sur la mise en oeuvre effective des droits de propriété industrielle
- 22–26 juin (Genève) — Union de Madrid : Groupe de travail sur les liens entre l'Arrangement de Madrid et le projet de marque communautaire (européenne)
- 22–30 juin (Genève) — Union de Berne : Comité exécutif (session extraordinaire) (tenant, pour l'examen de certaines questions, des réunions communes avec le Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur)
- 29 juin – 3 juillet (Genève) — Comité d'experts sur les inventions biotechnologiques et la propriété industrielle (troisième session)
- 1er–3 juillet (Genève) — Convention de Rome : Comité intergouvernemental (session ordinaire) (convoqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 2–4 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) : Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement
- 7–11 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique du Traité de coopération en matière de brevets (PCT/CTC)
- 14–19 et 22 septembre (Genève) — Réunion consultative sur la révision de la Convention de Paris (quatrième session)
- 21–30 septembre (Genève) — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT, Budapest, TRT, Vienne et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne; Comité des directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne) : sessions ordinaires
- 5–9 octobre (Genève) — Comité d'experts gouvernementaux sur les oeuvres des arts appliqués (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 2–6 novembre (Genève) — Comité d'experts sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions (quatrième session)
- 23 novembre – 4 décembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) : Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 7–11 décembre (Genève) — Comité d'experts gouvernementaux sur les oeuvres imprimées (convoqué conjointement avec l'Unesco)

Réunions de l'UPOV

1987

- 31 mars – 1er avril (Genève) — Comité administratif et juridique
- 2 avril (Genève) — Comité consultatif
- 2–4 juin (Bamberg) — Groupe de travail technique sur les plantes potagères
- 10–12 juin (Copenhague) — Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
- 23–25 juin (Genève) — Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
- 13–14 octobre (Genève) — Comité technique
- 15–16 octobre (Genève) — Comité administratif et juridique
- 17 octobre (Genève) — Sous-groupe "biotechnologie"
- 19 octobre (Genève) — Comité consultatif
- 20 octobre (Genève) — Réunion avec les organisations internationales
- 21–22 octobre (Genève) — Conseil

Autres réunions en matière de droit d'auteur et/ou de droits voisins

Organisations non gouvernementales

1987

- 6–8 avril (Sydney) — Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) : Bureau exécutif et Conseil d'administration
- 21–23 mai (Varsovie) — Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) : Commission juridique et de législation
- 1er–2 juin (Sorrente, Italie) — Association littéraire et artistique internationale (ALAI) : Journées d'étude
- 20–22 juillet (Cambridge) — Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP) : Réunion annuelle

1988

- 12–17 juin (Londres) — Union internationale des éditeurs (UIE) : Congrès

